



RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

X^e Congrès de la FAEN

30 mai 2013

La motion d'orientation générale adoptée à l'occasion du dernier Congrès ordinaire de novembre 2009 a guidé l'action de la FAEN. Les responsables de la Fédération ont agi dans le cadre de leurs mandats qui avaient pour but notamment :

- d'améliorer la qualité du service public d'éducation ainsi que le fonctionnement des établissements,
- de défendre la laïcité et le fonctionnement des services publics,
- d'augmenter la réussite scolaire,
- d'œuvrer en faveur d'une plus grande considération des personnels en valorisant les ressources humaines et développant la formation des personnels,
- de revaloriser les salaires, améliorer les carrières et les conditions de travail,
- de lutter contre les incivilités et la violence,
- de défendre la protection sociale, les retraites et les pensions,
- de mettre en place une véritable médecine professionnelle et de prévention,
- de défendre les rémunérations outre-mer et à l'étranger.

Le contexte général, dominé par les conséquences de la diminution des emplois publics par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, les mesures prises dans l'unique optique de faire des économies budgétaires (sans que l'on mesure d'ailleurs les conséquences sociales puis financières de celles-ci à moyen terme) et le changement des règles concernant la représentativité syndicale ont rendu et rendent la situation difficile en dépit de l'annonce de la création de postes dont nous contestons la répartition et regrettons la tardiveté.

Il faut également constater que le nombre des réunions et des actions menées dans le cadre fédéral s'est encore accru pendant le mandat notamment en raison des contraintes liées à l'actualité (élections professionnelles au CT ministériel et autres, travaux pour la refondation de l'école de la République, montée des problèmes liés à la violence...).

La Fédération a enregistré l'affiliation de quatre nouveaux syndicats (SIAES, SIES, SAGES, SPIEN). En conséquence ces syndicats ont désigné des représentants au Conseil fédéral et le Bureau fédéral a enregistré l'arrivée de nouveaux membres : Jean-Baptiste Verneuil, Fabienne Canonge pour le SIES et le SIAES ; Christian Secco pour le SPIEN ; Denis Roynard pour le SAGES, Pascal Cazier, René Rabeyrolles pour le SNCL).

Le Bureau fédéral a également enregistré le départ de Jean-Jacques Courtiau et Richard Wach en mai 2012 et de Diana Yieng Kow en février 2013, suite aux départs d'ID et du STIP, conséquences des lois iniques sur la « représentativité ».

Un changement est également intervenu à la tête du SAEM avec la nomination d'un nouveau Secrétaire général, Momed Maoulida.

Les syndicats de la FAEN, partageant la même conception du syndicalisme ont participé à des échanges fructueux, dans un climat de confiance réciproque, que ce soit lors des réunions fédérales statutaires, en groupe de travail ou au cours des audiences.

Reconnaissance de la FAEN

Par une action extrêmement volontariste, les responsables de la FAEN ont multiplié les audiences et les rencontres pour défendre nos analyses, nos demandes et faire reconnaître la FAEN tant auprès de l'administration que des autres organisations.

- Par l'administration

A titre d'exemple, vous trouverez ci-après les mentions relatives aux réunions et audiences les plus récentes :

• Conseillers éducation :

- de l'Elysée (Mme Anne Courrège)
- de Matignon (M.JP de Gaudemar)
- du Ministère outre-mer (M. Limmois)
- Conseillers techniques Education et outre-mer à Matignon (Mrs S. Athanase et S. Grauvogel)
- **Conseiller outre-mer** de l'Elysée (M. Marc Vizy)
- **Directeur de cabinet du ministre** V. Peillon (M. Duwoye), assisté de B. Lejeune, conseiller social et outre-mer.
- Audition de la FAEN le 25 janvier 2013 à l'Assemblée nationale par Monsieur Yves Durand rapporteur du projet de loi sur la refondation de l'école (Céline Vivier, Jean-Denis Merle, Pascal Cazier).
- 7 janvier 2013, colloque au Sénat « la France dans le pacifique, quelle version pour le 21^e siècle ? ».

- Réunions interfédérales

La période a été marquée par de nombreuses actions interfédérales motivées essentiellement par les conséquences désastreuses pour le service public d'éducation des fermetures massives de postes.

La FAEN participe actuellement à des actions interfédérales à l'encontre de certaines dispositions relatives à la « refondation de l'école de la République ».

On peut noter la volonté de rechercher un large consensus dans les interfédérales, si bien que la FAEN n'a été que rarement confrontée à des divergences de fond. Nous avons néanmoins refusé de nous associer à certains appels à la grève lorsque la mobilisation

des personnels fléchissait afin de ne pas pénaliser financièrement les personnels sans perspective d'efficacité de l'action.

La refondation de l'école de la République

La Fédération Autonome de l'Education Nationale et ses syndicats membres portent **un jugement globalement négatif sur le projet de loi d'orientation** pour la « refondation » de l'école de la République.

Parmi les mesures négatives citons :

- **l'uniformisation renforcée du collège unique** (suppression des 3^e DP6) ;
- **la réduction du temps consacré aux apprentissages fondamentaux** (lecture, écriture, modes opératoires) ;
- **le renforcement du « socle commun »** école – collège au détriment de la liaison collège – lycées ;
- **l'abaissement des exigences** dans les programmes, lors des passages de classe et des examens ;
- **la remise en cause de la liberté pédagogique** des professeurs qui sont les mieux placés pour **adapter** les méthodes d'enseignement au niveau de leurs élèves.

Le renforcement des inégalités entre écoles, collèges et lycées et donc entre élèves, dû à l'accroissement du rôle des collectivités locales dont les ressources financières sont très inégales. De plus, le projet de loi adopté par le Conseil des ministres du 23 janvier et actuellement en discussion dans les commissions parlementaires **aggravera les conditions de travail des professeurs** (augmentation de l'horaire de service hebdomadaire, rythmes scolaires).

Enfin, il ne prévoit **aucune revalorisation financière de la fonction enseignante alors que la crise du recrutement perdure** et que tous les postes ouverts aux concours cette année ne seront pas pourvus malgré l'inflation du chômage qui frappe les jeunes.

La FAEN se réjouit de constater que plusieurs fédérations de syndicats partagent ses craintes.

La Fédération Autonome de l'Education Nationale et ses syndicats membres qui se sont beaucoup impliqués lors des nombreuses réunions de la grande concertation de l'été 2012 ont analysé dans le détail les 53 articles du projet de loi, l'exposé des motifs et le rapport annexé.

Cette analyse montre que les craintes que nous avons formulées étaient fondées. Pour la FAEN et les syndicats qui la composent, **le bilan de ce projet est globalement négatif, à l'exception de la programmation des moyens annoncés.**

- La priorité donnée à l'école primaire ne se traduit pas par une priorité donnée aux apprentissages fondamentaux alors qu'une récente étude internationale sur l'apprentissage de la lecture montre les carences de notre système éducatif en ce domaine.

- La réduction des programmes du collège au contenu du seul socle commun entraînera un abaissement des exigences qui accentuera le départ des meilleurs élèves vers l'enseignement privé.
- Le renforcement du caractère uniforme du collège unique, qui a pourtant fait la preuve de son échec dans sa mise en œuvre comme dans ses résultats, accentuera le décrochage scolaire. L'incantation à la pédagogie différenciée pratiquée depuis plus de 20 ans ne permettra pas de résoudre le problème du décrochage scolaire.
- La prise en compte de compétences, dont la définition n'est jamais précisée, à égalité au moins avec les connaissances, abaissera le niveau réel du diplôme national du brevet des collèges comme du baccalauréat.
- Le renforcement du poids des collectivités territoriales entraînera, compte tenu des écarts de leurs ressources, un accroissement des inégalités entre écoles et entre établissements et donc entre élèves.
- Le projet de loi remet en cause la liberté pédagogique des professeurs, ce qui constitue non seulement une atteinte à leur dignité professionnelle et à leur autorité auprès des élèves mais les empêchera en outre d'adapter au mieux leur enseignement aux élèves qui leur sont confiés.

Au vu de ces analyses, certaines affirmations de « l'exposé des motifs » comme de la lettre du ministre aux enseignants sont bien peu crédibles.

Ce projet est certes accompagné d'une réelle programmation des moyens et du retour d'une véritable formation initiale mais ses auteurs sont allés chercher leur inspiration dans la théorie de « l'Ecole fondamentale » conçue par la FEN dans les années 70.

Or, les défis qui sont lancés à notre système éducatif ne peuvent être relevés sur la base d'a priori idéologiques vieux de 40 ans.

Contrairement à ce qu'espère le ministre, son projet n'entraînera pas la mobilisation, pourtant indispensable, de l'ensemble des personnels.

Nous avons également fait parvenir une lettre à chaque sénateur et député afin de leur exposer en détail notre position et nos demandes.

La représentativité et les élections professionnelles

Les nouveaux textes applicables ont pour conséquence d'affaiblir les organisations syndicales indépendantes.

Devant la volonté manifeste du pouvoir politique, de formations syndicales (CGT et CFDT en 2008, rejointes en 2010 par la FSU, l'UNSA, la CGC et Solidaires) de **faire disparaître les organisations indépendantes** en les privant des moyens nécessaires à leur fonctionnement, le SNCL, au sein de la FAEN, a rencontré toutes les fédérations de l'Education nationale.

Elections professionnelles

C'est dans le cadre de nouvelles règles de représentativité, adoptées en 2008 dans le monde du travail puis dans la Fonction publique (2010) que se sont déroulées les élections professionnelles d'octobre 2011.

Deux fédérations (la CSEN et la CFTC), placées dans la même situation, ont conclu une **alliance électorale ponctuelle** avec la FAEN pour l'élection des comités techniques.

Les nombreux dysfonctionnements techniques du vote électronique et les interventions partiales de l'administration **ont fait perdre de très peu** à la FAEN la possibilité d'être représentée dans le Comité Technique Ministériel.

Si cette injustice a provoqué la déception (d'autant plus grande que la FAEN et ses responsables se sont investis fortement dans cette campagne électorale), elle n'a pas entraîné de découragement en dépit de la perte de moyens.

Le Conseil fédéral a, dès lors, décidé de déposer un **recours en annulation** auprès du ministre de l'Education nationale puis auprès du Tribunal administratif de Paris. Si ce dernier n'a pas réservé une suite favorable à notre demande, la procédure d'appel est en cours.

Par un **second recours**, devant le Conseil d'Etat, le SNCL-FAEN a demandé l'annulation de plusieurs dispositions du nouveau décret prévoyant l'attribution des moyens de fonctionnement aux organisations syndicales. Cette alliance a toutefois permis d'obtenir des sièges dans plusieurs comités techniques, académiques et départementaux.

Communication

- Création d'un nouveau site internet

Antérieurement au congrès de 2009, le site www.faien.org avait fait l'objet d'une refonte. A la fin de l'année 2012, le site www.faien.fr a été créé grâce au travail effectué par Jean-Baptiste Verneuil membre du Bureau national. Le nouveau site a vocation à remplacer le précédent et son niveau de fréquentation progresse (plus de 500 visites en février 2013) notamment en raison de son actualisation plus réactive.

- Fiches mémento

Le sommaire des fiches est mis en ligne sur le site de la FAEN. Les fiches les plus récentes y sont également désormais publiées.

- Publications

La lettre télématique "FAEN-Infos" continue sa parution régulière chaque quinzaine.

Des notes aux responsables sont régulièrement envoyées.

DOSSIER RAFP

Par sa connaissance technique des dossiers et son action volontariste, la FAEN obtient souvent davantage que les fédérations dites représentatives. Ce dossier en fournit un nouvel exemple.

La FAEN a déclenché la démarche de demande de cotisation au RAFP de collègues de Polynésie puis le dépôt de recours devant le tribunal administratif de Papeete.

Ainsi, les responsables de la FAEN ont tenu à bout de bras ceux du STIP en rédigeant l'intégralité de la procédure :

- la demande initiale auprès du vice-recteur,
- le recours hiérarchique adressé au ministre,
- le mémoire introductif déposé au Tribunal administratif,
- le mémoire en réplique,
- la déclaration en audience du Tribunal administratif,
- la note de délibéré.

Le TA a considéré en février dernier que l'indexation des salaires relève bien de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique.

Cette décision est transposable en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique où les fonctionnaires de l'Etat ne cotisent pas au RAFP sur la partie indexée de leur salaire.

Le RAFP devrait s'appliquer également à Mayotte lors de la mise en place de l'index correcteur de traitement.

Cet acquis de la FAEN représentera un coût justifié et logique pour l'Etat de plusieurs dizaines de millions d'euros par an !

La FAEN continue de défendre la mise en place d'un index correcteur à Mayotte.

– Violence

La Fédération est impliquée dans le dossier de la lutte contre la violence à l'Ecole depuis 1992.

Elle a, notamment lors des précédents mandats, établi une série de 20 propositions. La multiplication des cas conforte la FAEN dans sa volonté de lutter contre toutes les formes de violence.

– Condition enseignante

La FAEN a participé à la manifestation nationale le 31 janvier 2012 contre le projet de réforme de l'évaluation des professeurs.

– Autres dossiers

D'autres dossiers ont requis également un investissement de la part de la FAEN. Parmi ceux-ci suscitant, suivant les cas, analyses de textes et souvent réunions ou audiences, citons :

- le suivi de la réforme des retraites,
- la rémunération au mérite et l'instauration de la PFR (prime de fonctions et de résultats),
- le droit d'accueil dans les écoles primaires,
- l'éducation prioritaire,
- le collège.

* * *

– Dossiers individuels

La FAEN et ses responsables sont malheureusement de plus en plus souvent amenés à intervenir en appui des syndicats membres auprès des autorités administratives afin de rechercher des solutions acceptables pour des dossiers individuels. Nous déplorons la **recrudescence des procédures disciplinaires** qui ne respectent parfois même pas les principes du contradictoire et du respect des droits de la défense.

La FAEN et ses responsables n'ont pas failli à leur mission et ont respecté les mandats donnés lors du précédent congrès. L'éventualité de l'arrivée de nouveaux syndicats membres n'est pas à écarter. **Notre reconnaissance est acquise** comme en attestent les multiples contacts interfédéraux et administratifs et le travail accompli, même s'il n'est pas toujours suivi de succès immédiats, est important et a, sans nul doute, freiné certaines dérives. **Le syndicalisme autonome et indépendant** n'est pas seulement utile mais il est de plus en plus indispensable face aux dérives du syndicalisme que l'on peut parfois qualifier d'accompagnement.

Il ne faut cependant pas se leurrer, le contexte général a été et demeure toujours significatif d'une régression sociale et la FAEN continuera de se montrer combative pour préserver **les conditions de travail des personnels**.

Toujours et plus que jamais consciente des difficultés rencontrées par le système éducatif et les personnels qui contribuent au service public d'éducation, la FAEN continuera à se mobiliser avec l'aide de tous ses militants, pour faire vivre et développer le **syndicalisme réellement autonome de proposition, de négociation et d'action** auquel elle croit.

Chaque syndicat membre et ses adhérents ont intérêt à participer à la vie fédérale à leurs niveaux respectifs. L'objectif est **d'avoir une audience de plus en plus grande** afin de faire progresser nos revendications.

Le travail effectué au plan fédéral permet de dégager du temps pour que les responsables locaux soient encore plus disponibles sur le terrain.

Nous avons tout à gagner en œuvrant côte à côte en faveur d'un syndicalisme autonome et indépendant. **LES PERSONNELS DE TOUS LES CORPS Y ONT EGALEMENT INTERET ET IL FAUT LES EN CONVAINCRE.**